



Conseil économique et social

Distr. générale
25 juin 2010
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières

Soixantième session

Genève, 27-30 septembre 2010

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la soixantième session^{1, 2}

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 27 septembre 2010, à 10 heures

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du rapport de la cinquante-neuvième session.
3. Informations sur les activités présentant un intérêt pour le Groupe de travail.

¹ Dans un souci d'économie, il est demandé aux délégations de bien vouloir venir à la réunion munies de leurs exemplaires des documents, ceux-ci n'étant plus distribués en salle. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports de la CEE (<http://www.unece.org/trans/main/welcwp1.html>). À titre exceptionnel, des documents peuvent également être obtenus par courrier électronique (roadtransport@unece.org) ou par télécopie (+41 22 917 0039). Pendant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (salle C.337, 3^e étage, Palais des Nations).

² Les représentants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web de la Division des transports de la CEE (<http://www.unece.org/trans/registfr.html>) et de le renvoyer au secrétariat de la CEE par courrier électronique (roadsafety@unece.org) ou par télécopie (+41 22 917 0039), une semaine au plus tard avant la session. À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent demander un badge auprès de la Section de la sécurité et de la sûreté, située à l'entrée Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 75716 ou 72401). Pour obtenir le plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles, consulter la page Web suivante: <http://www.unece.org/meetings/practical.htm>.

4. Convention de 1968 sur la circulation routière:
Cohérence entre la Convention de 1968 sur la circulation routière et les Règlements techniques concernant les véhicules.
5. Convention de 1968 sur la signalisation routière:
Proposition relative aux panneaux à message variable (PMV).
6. Résolution d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1):
 - A. Enquêtes pluridisciplinaires sur les accidents;
 - B. Reconnaissance mutuelle des certificats internationaux de contrôle technique.
7. Élection du Bureau.
8. Session conjointe avec le Groupe de travail des transports routiers.
9. Questions diverses.
10. Dates de la prochaine session.
11. Adoption des décisions.

II. Annotations à l'ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément au Règlement intérieur de la Commission, le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire du Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1) est l'adoption de l'ordre du jour.

Document: ECE/TRANS/WP.1/128.

2. Adoption du rapport de la cinquante-neuvième session

Le Groupe de travail sera invité à adopter le rapport de sa cinquante-neuvième session.

Document: ECE/TRANS/WP.1/127.

3. Informations sur les activités présentant un intérêt pour le Groupe de travail

Le Groupe de travail sera informé par le secrétariat des faits nouveaux principaux et secondaires relatifs à la sécurité routière intervenus depuis la précédente session. Les représentants des organisations internationales et les délégations nationales pourront également rendre compte des faits nouveaux intervenus dans leurs domaines respectifs. Tous les participants sont vivement encouragés à communiquer à l'avance les informations relatives à leur législation sur la circulation routière, de sorte que le secrétariat puisse les inclure dans la base de législations nationales disponible sur le site Web de la CEE.

Document: ECE/TRANS/WP.1/2010/7.

4. Convention de 1968 sur la circulation routière

Cohérence entre la Convention de 1968 sur la circulation routière et les Règlements techniques concernant les véhicules

À sa cinquante-neuvième session, le Groupe de travail a décidé d'adapter la Convention pour rendre compte des effets positifs des progrès techniques mis en évidence par les Règlements techniques correspondants.

Le Groupe de travail a également décidé de constituer un petit groupe (virtuel) d'experts composé de représentants du WP.1 et du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29), chargé d'élaborer conjointement une proposition d'amendement à la Convention, en vue de sa soumission à la soixantième session du WP.1. Ce groupe est également censé définir, aux fins de la clarification des articles 8 et 13 de la Convention, les systèmes d'assistance à la conduite qui aident le conducteur et ceux qui agissent à sa place. Les représentants du WP.1 au sein du groupe sont les experts de l'Allemagne, de l'Espagne, de la Fédération de Russie et de la France.

Le Groupe de travail devrait examiner et éventuellement approuver les propositions soumises par le petit groupe d'experts.

Document: ECE/TRANS/WP.1/2009/2/Rev.1.

5. Convention de 1968 sur la signalisation routière

Proposition relative aux panneaux à message variable (PMV)

À sa cinquante-neuvième session, le Groupe de travail a approuvé comme suit le mandat du groupe informel d'experts chargé des systèmes de transport intelligents présentant un intérêt pour ses activités, notamment ceux assortis de panneaux à message variable: le groupe informel doit se consacrer à l'élaboration d'une proposition d'amendement à la Convention de 1968 sur la signalisation routière tendant à prendre en compte les panneaux à message variable. Le Groupe de travail devrait examiner et éventuellement approuver les propositions soumises par le groupe informel d'experts.

Document: ECE/TRANS/WP.1/2010/8.

6. Résolution d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1)

A. Enquêtes pluridisciplinaires sur les accidents

Répondant à l'invitation formulée par le Groupe de travail à sa cinquante-neuvième session, plusieurs gouvernements membres ont communiqué des informations sur leurs pratiques nationales en ce qui concerne les enquêtes pluridisciplinaires sur les accidents. Le secrétariat a réuni les informations reçues dans un document officiel qui sera examiné à la soixantième session, en vue d'une prise en compte des enquêtes pluridisciplinaires sur les accidents dans la Résolution d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1).

Document: ECE/TRANS/WP.1/2010/9.

B. Reconnaissance mutuelle des certificats internationaux de contrôle technique

À la cinquante-neuvième session du Groupe de travail, la délégation de la Fédération de Russie a proposé d'inclure dans la R.E.1 les pratiques optimales en matière de reconnaissance mutuelle des certificats internationaux de contrôle technique. De l'avis de la délégation, cela favoriserait la cohérence du dispositif formé par la Convention de 1968 sur la circulation routière, l'Accord de 1997 concernant l'adoption de conditions uniformes

applicables au contrôle technique périodique des véhicules à roues et à la reconnaissance réciproque des contrôles et l'Accord concernant l'adoption de prescriptions techniques uniformes applicables aux véhicules à roues, aux équipements et aux pièces susceptibles d'être montés ou utilisés sur un véhicule à roues et les conditions de reconnaissance réciproque des homologations délivrées conformément à ces prescriptions, établi à Genève le 20 mars 1958 et modifié le 16 octobre 1995.

Le Groupe de travail devrait examiner la question à la lumière de deux documents précédemment soumis au WP.29 par la délégation de la Fédération de Russie et se prononcer sur de nouvelles dispositions à prendre.

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2009/135 et ECE/TRANS/WP.29/2009/77.

7. Élection du Bureau

Le Groupe de travail sera invité à élire les membres de son Bureau pour la période 2011-2013, conformément à son mandat et à son Règlement intérieur (chap. V, «Bureau», art. 12), tels qu'énoncés dans le document TRANS/WP.1/100/Add.1: Le WP.1 élit, tous les deux ans, à la fin de la dernière réunion de la deuxième année, un président et deux vice-présidents, choisis parmi les représentants des membres de la CEE. Ils entrent en fonction au début de la première réunion de l'année suivant l'élection. Les membres du Bureau sont rééligibles.

Document: TRANS/WP.1/100/Add.1.

8. Session conjointe avec le Groupe de travail des transports routiers

À sa cent quatrième session (19-21 octobre 2009), le Groupe de travail des transports routiers (SC.1) a décidé de rechercher des synergies avec d'autres groupes de travail de la CEE. Afin de donner suite à cette décision, et à titre de première mesure, le Président du SC.1 a envoyé une lettre au Président du WP.1 pour lui proposer d'organiser une session conjointe, le 29 septembre 2010, en vue d'examiner des questions d'intérêt commun.

À sa cinquante-neuvième session, le WP.1 a examiné la question de la célébration prochaine du soixantième anniversaire de l'action de l'ONU dans le domaine de la sécurité routière, qui coïncidera avec sa soixantième session. Cet événement donnera lieu à l'organisation d'une session conjointe avec le Groupe de travail des transports routiers, dans l'après-midi du 29 septembre 2010.

Cette session devrait permettre de recenser des domaines d'intérêt commun qui pourraient faire l'objet d'une coopération, notamment la sécurité routière dans les tunnels, la mise en œuvre du tachygraphe numérique, la sécurité des infrastructures, la gestion de flotte et la formation des conducteurs professionnels, le système de la Carte verte et la sécurité professionnelle.

Il est à espérer que les délégations nationales seront composées de représentants de grandes sociétés de transport, d'assureurs et d'autres parties intéressées.

Document: ECE/TRANS/WP.1/2010/10.

9. Questions diverses

La troisième Journée européenne de la sécurité routière se déroulera les 13 et 14 octobre 2010 à Bruxelles (Belgique), dans le cadre de la présidence belge de l'Union européenne. Un «village de la sécurité routière» sera aménagé pour l'occasion, ce qui permettra à différentes organisations œuvrant dans ce domaine de présenter leurs activités et leurs réalisations. Le secrétariat et le WP.1 ont été invités à participer à cette manifestation et à y présenter une vue d'ensemble des travaux accomplis par ce dernier et de leurs résultats en termes de sécurité routière, ainsi qu'un aperçu de ce que la CEE et le WP.1 prévoient de faire dans le futur pour contribuer à réduire le nombre de décès dus à des accidents de la circulation. Le Groupe de travail devrait étudier les possibilités d'être représenté à cette manifestation et prendre une décision à ce sujet.

L'Institut grec pour la sécurité routière «Panos Mylonas» informera le Groupe de travail des perspectives offertes par le jamboree mondial qui doit se dérouler à Rinkaby (Suède) du 27 juillet au 7 août 2011 avec la participation de plus de 40 000 scouts venus de 180 pays. Sachant que les accidents de la circulation sont la première cause de mortalité dans la tranche d'âge allant de 15 à 19 ans et la deuxième dans la tranche allant de 5 à 14 ans, cette manifestation offre une excellente occasion de promouvoir la sécurité routière auprès des jeunes. L'Institut «Panos Mylonas» est prêt à concevoir, à mettre en œuvre et à coordonner des actions et des programmes visant à faire évoluer les mentalités et les comportements en matière de sécurité routière. Le Groupe de travail souhaitera sans doute examiner les possibilités d'être associé à cette initiative.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner toute autre question au titre de ce point de l'ordre du jour.

10. Dates de la prochaine session

La soixante et unième session du Groupe de travail doit se tenir à Genève du 21 au 23 mars 2011. Les participants ayant l'intention de soumettre des propositions en vue de cette session sont invités à le faire d'ici au 20 décembre 2010, afin que le secrétariat puisse traiter les documents conformément aux procédures internes.

11. Adoption des décisions

Le Groupe de travail adoptera le relevé des décisions prises à sa soixantième session et le secrétariat établira le projet de rapport de la session à partir de ce relevé.
